



SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU TILLEUL
2 rue du Charron
90150 FRAIS
Compte-rendu du conseil syndical
Du 07 septembre 2026
à 19h00 à FONTAINE

Etaient présents : Bernard GUERRE-GENTON, Marc BLONDÉ, Adeline SEBBANE, Thierry LOUVET, Céline OPPENDINGER, Hugo VUILLEMARD-JUNG, Pierre FIETIER, Fanny COLLIN, Miltiades CONSTANTAKATOS, Lydie GAUFROID, Emmanuel GOMEZ, Yvette CHOQUART, Alexandre MANÇANET.

Absente excusée : Audrey KOLLER

Procuration : Mme KOLLER à M. VUILLEMARD-JUNG

Invité(é)(s) : M. ARCHALOUS (délégué des parents d'élèves)

1/nomination d'un secrétaire de séance

Le conseil syndical, vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2121-25 ; décide, à l'unanimité, de nommer Madame Céline OPPENDINGER, secrétaire de séance

2/Adoption du procès-verbal de la séance du 15 juin 2026

Le procès-verbal de chaque séance, rédigé par le secrétaire, est arrêté au commencement de la séance suivante, et signé par le Président et le secrétaire. Le Conseil Syndical, à l'unanimité, décide d'adopter le procès-verbal de la séance du 15 juin 2026

3/DM N°01-2026 au budget principal 2026

Monsieur Le Président explique aux membres du conseil syndical qu'il est nécessaire, à la demande des services de gestion comptable 1 de BELFORT, d'apporter les modifications budgétaires suivantes, afin de réaliser la totalité des écritures d'amortissement et de neutralisation des amortissements sur l'année 2026

Section d'investissement				
Compte-chapitre	Dépenses		Recettes	
	Diminution crédits	Augmentation crédits	Diminution crédits	Augmentation crédits
198-040		224.95		
28041482-040				224.95

Section de Fonctionnement				
Compte-chapitre	Dépenses		Recettes	
	Diminution crédits	Augmentation crédits	Diminution crédits	Augmentation crédits
6811-042		224.95		
77681-042				224.95

Le conseil syndical, à l'unanimité, approuve ces modifications budgétaires et autorise le Président à signer tout document s'y rapportant

4/ Avenant N°1 à la convention relative au fonctionnement du service APT du centre de gestion de la fonction publique territoriale du territoire de Belfort

Le Président expose aux membres du conseil syndical, sa volonté d'augmenter le montant du titre restaurant, de le passer de 4 € à 6 € et d'augmenter la participation de la collectivité.

La prise en charge de la collectivité serait de 60 %, soit 3.6 € et celle de l'agent de 40 % soit 2.40€

Le conseil syndical, vu l'exposé du Président, et après en avoir délibéré décide à l'unanimité

- D'augmenter le montant du titre restaurant et de le passer à 6 € à compter du 01 janvier 2027
- Dit que la part de la collectivité sera de 60 %, et celle de l'agent à 40%
- Autorise le Président à signer tout document s'y rapportant
- Dit que les crédits seront inscrits au budget 2027

Questions diverses

Commune de Bethonvilliers : Monsieur Hugo VUILLEMARD-JUNG informe l'assemblée, que la commune dispose d'une bibliothèque, qui sera ouverte le samedi matin, à toutes et à tous. Les écoles du RPI pourront également bénéficier de ce service. De plus amples informations seront prochainement communiquées aux communes

Télétravail : Monsieur Le Président expose aux membres du Conseil syndical, qu'il souhaite mettre en place le télétravail pour le service administratif. Le SIT devra acquérir un ordinateur portable. Cette mission serait confiée à TDE90. Le sujet sera débattu lors du prochain conseil syndical

Site internet : Monsieur Le Président explique qu'il a reçu ce jour, un mail de VIADUC, l'informant que la site internet sera totalement fermé fin septembre 2026, et qu'il est donc nécessaire de trouver une solution. Les élus suggèrent d'utiliser l'application illiwap pour héberger le nouveau site internet. Les élus vont se renseigner.

Pour information, les écoles vont bénéficier sous peu de la fibre de GBCA

Patinoire : Monsieur Le Président a reçu une demande des enseignants concernant le transport scolaire pour se rendre à la patinoire. Cette année 65 enfants bénéficieraient de 6 séances à la patinoire. Le SIT devrait donc réserver 2 bus, ce qui engendre un coût financier important. Les élus souhaitent faire le point avec les enseignants sur les activités, et inscrire les modalités, les conditions dans le renouvellement du PEDT.

Travaux-Devis :

- **Ecole de Larivière** : l'électricité doit-être renouvelée, le devis s'élève à 3 141.88 € TTC. Les travaux ne seront pas réalisés cette année
- **Dispositif chateur** : EDF a mis en place un dispositif permettant d'obtenir le remboursement des frais réels d'achat de matériel rafraichissant jusqu'à 400 € par équipement dans la limite de 10 appareils par établissement ou école. Le Sit a déposé un dossier pour bénéficier de cette offre
- **Travaux ALSH Lagrange** : un devis a été demandé pour l'installation d'un système de climatisation à l'accueil de loisirs de Lagrange. Le montant s'élève à 20 611.78 € TTC. Un courriel a été envoyé aux services de la CAF, pour connaître les aides financières proposées par cet organisme. Le Président propose que le reste à charge HT soit réparti de façon égale entre les 7 communes membres du SIT

La sous-commission départementale de sécurité se réunira le 17 septembre 2026, pour émettre un avis sur le dossier de permis de construire relatif aux travaux d'extension de l'ALSH

- **Micro-crèche de FONTAINE** : une réunion est prévue avec le Directeur de Familles Rurales 70 et des représentants du SIT, le 16 septembre 2026 à 14h à la mairie de FRAIS

Séance levée à 20 h 25

Vu pour être affiché le lundi 14 septembre 2026, conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

Le secrétaire de séance
Céline OPPENDINGER

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'C. Oppendinger', written in a cursive style.